

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2024

## **DELIBERATION N°2024/197**

### PITER+ TERRES MONVISO – APPROBATION DU PROJET SIMPLE « TERRES MONVISO + PROA(C)TIVE »

#### **Date de convocation : 11 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

#### **Nombre de conseillers :**

En exercice : **26**

Présents : **14**

Absent(s) : **12**

- dont suppléé(s) : **0**
- dont représenté(s) : **6**

#### **Résultat du vote :**

Votants : **20**

- dont « pour » : **20**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstentions » : **0**

#### **PRESENTS :**

Mmes **BARDIN** Régine, **JACQUES** Elisabeth, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel (*quitte la séance après le vote de la question n°20 et donne pouvoir à Chloé OCCELLI*), **OLIVERO** Albert (*quitte la séance après le vote de la question n°15*), **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric et **TRON** Jean-Michel.

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne, **BLATTMANN** Sabine (*pouvoir à ORTUNO Miguel*), **DONNEAUD** Chantal (*pouvoir à FORTOUL Jacques*), **GARCIER** Clarisse et **GARCIER-RICHAUD** Hélène (*pouvoir à JACQUES Elisabeth*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*) et **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GASTON Arnaud*).

#### **ABSENTS :**

Mme **MATTERA** Wendy.

M. **ISOARD** Bernard.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme **BARDIN** Régine

## **OBJET : PITER+ TERRES MONVISO – APPROBATION DU PROJET SIMPLE «TERRES MONVISO + PROA(C)TIVE»**

### **Exposé des motifs :**

La CCVUSP est partie prenante d'un important territoire transfrontalier de projets, les Terres Monviso. Elle y partage, avec treize autres partenaires français et italiens, les ambitions et les enjeux territoriaux qu'elle a inscrits dans un Manifeste des Terres Monviso, signé par tous début 2023. Ce territoire est structuré autour d'un Plan intégré territorial (PITER), instrument de mise en œuvre des actions de coopération transfrontalière financé par l'Union européenne

Avec l'ensemble de ses partenaires, la CCVUSP a candidaté à un second volet de financement de cette coopération transfrontalière franco-italienne, intitulé PITER+ Terres Monviso. Dans ce cadre **une Stratégie de territoire a été déposée et approuvée par le Comité de suivi du Programme ALCOTRA**. Construite en commun par le partenariat, capitalisant sur les réalisations du premier PITER et identifiant, sur quatre ans et à moyen terme, les grands enjeux majeurs pour le territoire transfrontalier (gouvernance de la coopération ; transition des économies de montagne, tourisme, culture et patrimoine ; social, jeunesse et nouveaux habitants ; risques naturels et mobilité transfrontalière). Ceux-ci seront déclinés en autant de projets simples **pour un total de 7 125 000,00€** de dépenses éligibles pour l'ensemble du partenariat (enveloppe maximale disponible), financées à 80%.

**Deux premiers projets simples ont dès lors été déposés en cours d'année**, en phase 1 de candidature prévue par l'Autorité de Gestion du Programme ALCOTRA :

- **le Plan de Coordination et de Communication**, pour un budget fixé à 711 618,75 € de dépenses éligibles pour l'ensemble du partenariat (limitation par le Programme à 10% maximum du montant total de la Stratégie). Il a été **approuvé par le Comité de suivi du Programme ALCOTRA qui s'est tenu le 9 avril 2024**.

- **le Projet Terres Monviso + ATTRA(c)TIVE**, qui concerne l'attractivité du territoire et la transition des économies de montagne. Il se développera autour de deux grands axes de travail : la désaisonnalisation de l'offre touristique et le renforcement des secteurs économiques traditionnels de montagne. Porté par la Commune de Saluzzo (chef de file) et la Communauté de communes de Serre-Ponçon (coordinateur national technique côté français), il a été **approuvé par le Comité de suivi du Programme ALCOTRA du 7 novembre 2024**, pour un montant total de 2 137 750 €, dont un engagement de 216 250 € (soit un autofinancement de 43 250 €) sur trois ans pour la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.

Le 23 avril, la phase 2 de candidature a été ouverte. Elus et techniciens ont travaillé à la rédaction d'un nouveau projet simple.

**Le projet Terres Monviso + PROA(c)TIVE** a pour ambition répondre aux enjeux de revitalisation des territoires, en particulier auprès des publics jeunes, identifié à la Stratégie et s'articule autour de deux axes de travail :

- **L'expérimentation, la mobilisation et l'inclusion des jeunes**, grâce, une série d'actions visant au soutien et à l'encouragement à la participation citoyenne (événements transfrontaliers, parcours d'engagement, résidences thématiques, « éduc-

tours »). L'accompagnement des fragilités (mal-être des jeunes) fera l'objet d'ateliers inclusifs avec les associations locales, et participeront de la préoccupation transversale du bien-être des jeunes sur le territoire. Des moyens originaux de restitution des travaux et de communication des résultats par et pour les jeunes, mais également à tous les publics, sont envisagés, notamment grâce au théâtre, aux arts et à la scène (conférences interactives, productions théâtrales, podcasts).

- **La construction et la diffusion d'une stratégie transfrontalière pour les jeunes** sur les Terres Monviso, alimentée par l'expérimentation ci-dessus et qui vise, à partir d'un diagnostic poussé des réalités de territoire, à construire avec les professionnels du secteur des outils d'aide à la décision en matière de politiques vers la jeunesse (valeurs et objectifs, modèles d'organisation, etc.), qui puissent également servir la réflexion académique autour de la formation des éducateurs, des personnels, des acteurs.

Porté par le binôme Consorzio Monviso Solidale, chef de file et la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, coordinateur transfrontalier, le partenariat comptera également comme partenaires français les Communautés de communes de Serre-Ponçon et de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, le Parc naturel régional du Queyras et le Département des Hautes Alpes. Côté italien, le chef de file s'adjoindra le soutien du Consorzio Sociale de Cuneo.

Le montant total du projet transfrontalier Pro(a)ctive est estimé à 2 137837,50 € :

<b>« Terres Monviso + Proa(c)tive » - PITER+</b>	
<b>Plan de financement pour l'ensemble du partenariat</b>	
Total du budget du projet (coûts directs et forfaitaires)	2 137837,50 €
Subvention FEDER 80%	1 710 270 €
Autofinancement (ou contreparties nationales italiennes) 20%	427 567,50 €

Partenaire au projet, la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon mènera des actions au titre de sa compétence « Création et gestion des Maisons de services au public ». Cette compétence vise à accompagner l'ensemble des populations dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle et à limiter le non-recours aux droits. Concernant les publics les plus jeunes, les leviers à mobiliser pour soutenir leur insertion durable et sereine sont l'engagement citoyen, l'emploi, la mobilité et le logement. Les expérimentations protégées par la CCVUSP viendront agir sur ces leviers. Précisément, les actions portées par la CCVUSP sont les suivantes :

**Contrôle de premier niveau – 5000 €** : il s'agit d'assurer les paiements de l'organisme certificateur des remontées de dépenses.

**Expérimentation Parcours d'engagement citoyen – 100 000 €** : l'expérimentation visera à créer un "catalogue" d'actions que le jeune pourrait engager localement (jeune sapeurs-pompiers, bénévolat associatif, porte-drapeaux, etc.) et qui lui permettrait d'obtenir une contrepartie de la collectivité. Ces contreparties pourraient prendre la forme de soutiens au permis de conduire, à l'installation dans un premier logement, etc.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**Création d'une Maison des étudiants - 72 000 €** : la création d'une maison des étudiants, relai physique et/ou application numérique, permettra aux jeunes en phase de débiter leurs études supérieures, d'échanger les bons plans, de faciliter l'accès au logement, le covoiturage, le tutorat, etc. Un prestataire de service aura pour mission de mobiliser les jeunes avant et après leur départ, de communiquer sur la Maison des étudiants et de faire vivre cette communauté.

**Appel à projet jeunes & nouveaux arrivants, acquisition de kits pédagogiques - 23 000€** : dans le cadre du partenariat sur ce projet, le Département des Hautes-Alpes portera 2 opérations que la CCVUSP pourra reproduire pour son territoire. Les appels à projets seront lancés à destination des jeunes et nouveaux arrivants sur le territoire pour leur permettre de s'investir dans un projet transfrontalier. Avec un montant de 5000€/an, trois AAP seront lancés, sur différentes thématiques. Par ailleurs, la CCVUSP acquerra deux kits pédagogiques à destination de ses Maisons des jeunes, visant à former les équipes sur le caractère transfrontalier du territoire, pour un coût estimé à 8000 €.

**Ainsi, l'engagement financier de la CCVUSP en tant que partenaire du projet, s'élèvera à 250 000 €, dont 200 000 € de coûts directs et 50 000 € de coûts forfaitaires générés.**

La candidature pour le projet Terres Monviso + Proa(c)tive a été déposée par le chef de file à l'échéance du 3 décembre 2024 autorisée par le Programme.

Entendu l'exposé,

Le conseil communautaire,

**VU** la décision du Comité de suivi ALCOTRA, par consultation écrite clôturée le 10 juillet 2024 et notifiée le 05 août 2024, approuvant le Projet de Coordination et de Communication PITER+ 2021-2021 des Terres Monviso, dont la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras est le chef de file ;

**VU** l'appel à candidatures pour les projets simples des Plans Intégrés TERritoriaux (PITER+) 2021-2027 lancé par le programme INTERREG ALCOTRA le 23 avril 2024 et le dépôt au fil de l'eau des candidatures aux échéances des 2 juillet 2024, 3 septembre 2024 et 3 décembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** les ambitions et enjeux territoriaux transfrontaliers des Terres Monviso inscrits au Manifeste des Terres Monviso signé au col de Larche le 2 février 2023, qui a renforcé la volonté des signataires d'approfondir la coopération transfrontalière et la coordination de politiques publiques sur les territoires partenaires ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de porter des actions en faveur de la jeunesse de son territoire, public spécifique visé par les actions que la Communauté de communes mène dans le cadre de sa compétence ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité que la jeunesse de son territoire puisse être associée à une réflexion générale sur les politiques publiques en leur faveur dans le cadre du partenariat transfrontalier de la CCVUSP au sein des Terres Monviso,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de répondre à certains enjeux des communes de son territoire dans le cadre des projets simples attachés au dispositif des Stratégies Territoriales Intégrées PITER+ du programme INTERREG ALCOTRA

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**VU** l'avis favorable de la commission Jeunesse et Services au public réunie le 10 décembre 2024 ;

**VU** l'avis favorable de la commission Attractivité du Territoire réunie le 10 décembre 2024 ;

Sur proposition d'Agnès PIGNATEL, vice-présidente en charge de l'attractivité du territoire,  
Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la participation de la CCVUSP au partenariat du projet simple Terres Monviso + Pro(a)ctive ;
- **ACCEPTE** la désignation, par le partenariat du projet, du Consorzio Monviso Solidale au rôle de chef de file et de la Communauté de communes du Guillemois et du Queyras au rôle de coordinateur national de la partie française ;
- **APPROUVE** le montant total de l'opération « Terres Monviso + Proa(c)tive » estimé à **2 137837,50 €** et bénéficiant d'un taux d'intervention de 80% de FEDER, avec l'engagement financier de la CCVUSP dans le projet à hauteur de 250 000 € sur trente-six mois, selon le plan de financement suivant :

« Terres Monviso + Proa(c)tive » - PITER+			
Plan de financement pour l'engagement de la CCVUSP			
DEPENSES		RECETTES	
Coûts directs	200 000 €	Subvention FEDER 80%	200 000 €
Coûts forfaitaires générés	50 000 €	Autofinancement 20%	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter toute subvention publique liée à l'opération, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à sa réalisation, à lancer les marchés publics et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la CCVUSP

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.

Signature :